

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

16, RUE BORDE

13 357 MARSEILLE CEDEX 20

CTL du 13 juin 2019
Point n° 5 de l'ordre du jour
Présentation du DUERP/PAP de la
DRFIP

➤ 1/ Recensement des risques – établissement du DUERP

Depuis 2015, la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels est cadencée selon un rythme biennal, faisant alterner un recensement exhaustif auprès de l'ensemble des agents, et une mise à jour effectuée par un groupe de travail.

Pour cette nouvelle campagne 2018/2019, la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et du programme annuel de prévention (PAP) a été réalisée intégralement par un groupe de travail.

Un recueil des risques a été établi avec la participation des agents, pour onze services ayant connu des évolutions structurelles significatives en 2018 : le SIE de St-Barnabé, le SIP Marseille 1/8, le SDE d'Aix-en-Provence, le SDE de Marseille, le CDIF d'Aix, la Trésorerie Aix Établissements Hospitaliers, la Trésorerie, le SIP et le SIE d'Aubagne, le SIP et le SIE de Tarascon,

L'analyse des données centralisées a été conduite selon les principes suivants :

- examen des lignes nouvelles,
- objectivation des cotations sur la base des données d'accidentologie, des bilans et rapports annuels des ISST et de la médecine de prévention...
- harmonisation des cotations portant sur la maîtrise et la probabilité.

Ces travaux ont abouti à la production d'un DUERP comportant 498 lignes, dont 72 lignes relatives aux RPS et risques d'agression.

Au titre des RPS, les risques liés aux exigences de travail (25 lignes) et risques d'agression (18 lignes) représentent 8,6 % du total des lignes.

Hors RPS, les risques les plus souvent évoqués sont liés aux déplacements et chutes (27,7 % – 138 lignes), aux bâtiments (23,5 % – 117 lignes), à l'activité physique (15,9 % - 79 lignes).

➤ 2/ Établissement du PAP

Un groupe de travail représentatif de l'ensemble des métiers s'est réuni le 27/02/2019 pour proposer des mesures de prévention en vue de l'élaboration du PAP 2019.

À partir du DUERP, les travaux ont consisté à effectuer une priorisation des actions à mener afin d'élaborer un programme de prévention.

En croisant le niveau d'exposition du risque, le nombre d'agents exposés, les obligations réglementaires, ont été retenues les situations sur lesquelles une action peut être menée à brève échéance, et pour lesquelles un financement potentiel pourrait être obtenu.

Les réflexions du GT ont abouti à un PAP de 106 lignes ; ce document est présenté par ordre de gravité décroissante des risques, puis dans l'ordre des items.

Les mesures prévues les plus nombreuses sont liées :

- aux RPS et risques d'agression, (43 % des lignes de risques d'agression et RPS recensées au DUERP),
- à l'incendie (36 % des lignes de ce risque recensées au DUERP),
- au manque d'hygiène (32 % des lignes de ce risque recensées au DUERP),
- aux déplacements et chutes (22 % des lignes de ce risque recensées au DUERP),
- au travail sur écran (16 % des lignes de ce risque recensées au DUERP).

Pour autant, il est précisé que le fait de ne pas inscrire une ligne au PAP ne se traduit pas par une absence de traitement du risque dans le cadre du DUERP. En effet, le DUERP :

- fait l'objet d'un examen coordonné entre l'assistant de prévention (AP) et la division Budget Informatique et Logistique pour toutes les demandes d'équipement et d'intervention logistique ;
- est systématiquement communiqué aux chefs de projet pour intégration à la conduite d'un projet immobilier, au délégué départemental à la sécurité et à la cellule bâtementaire pour le traitement des risques touchant à la sécurité.

Annexe 1 : DUERP DRFIP PACA 13 – 42 pages

Annexe 2 : PAP DRFIP PACA 13 – 11 pages